

1) Définition La Jean-Luc FELIX est une manifestation cycliste organisée sous l'égide de la FFC. Le règlement FFC s'applique à toutes les épreuves, courses, cycloportives pour lesquelles le règlement UCI s'applique. Epreuve cycloportive comptant pour du trophée Passion.

2) Deux circuits proposés :

150 km La Jean-Luc FELIX Départ : 8 h 45 devant la mairie de Perrex

83 km La Petite Jean-Luc FELIX Départ : 9 h 00 devant la mairie de Perrex

Sur les parcours de 140 km et 83 km, votre temps et classement avec puces électroniques, vous seront communiqués. Ils seront affichés et publiés. Un transpondeur vous sera remis lors du retrait de votre dossard. Retrait des dossards possible le samedi à partir de 15 h 00 à 18 h 00 salle des fêtes de Perrex.

Deux ravitaillements sont prévus sur le grand parcours et un sur le petit.

Parcours de 150 km : Ouvert aux cyclistes de 18 ans et plus

Parcours de 83 km : Ouvert aux cyclistes de 17 ans et plus

Joindre obligatoirement une autorisation parentale pour les mineurs à la date de l'épreuve.

La fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an pour les personnes non licenciées et licenciées non assurées en compétition.

La photocopie de la licence 2018 pour les licenciés compétition toutes fédérations.

La cycloportive comporte deux classements : scratch et par catégorie

3) Catégories d'âge retenues

Dames			Hommes		
Catégorie	Age	Année naissance	Catégorie	Age	Année naissance
W 1	18 à 39 ans	2000 à 1979	A	18 à 29 ans	2000 à 1989
W 2	40 à 49 ans	1978 à 1969	B	30 à 39 ans	1988 à 1979
W 3	50 ans et +	1968 et avant	C	40 à 49 ans	1978 à 1969
			D	50 à 59 ans	1968 à 1959
			E	60 à 64 ans	1958 à 1954
			F	65 à 69 ans	1953 à 1949
			G	70 et plus	1948 et avant
	Petit parcours	(handisport)	H	18 et plus	2000 et avant

4) Attribution des points Trophée Passion

Les points, par catégorie, seront attribués de la manière suivante :

30 points au premier,

29 points au second,

Et ainsi de suite (de point en point) jusqu'au 30^{ème} qui marquera 1 point.

Un bonus de 15 points sera attribué pour chaque épreuve terminée à chaque participant ayant un minimum de participation à 4 épreuves.

5) Liste des épreuves

1 - **La Blé d'Or** - Dimanche 15 Avril à Lèves (Eure-et-Loir)

2 - **La Monmond** - Dimanche 22 Avril à Contres (Loir-et-Cher)

3 - **La Jean-Luc Félix** - Dimanche 24 Juin à Perrex (Ain)

4 - **L'Etape Sanfloraine** - Dimanche 12 Août à Saint-Flour (Cantal)

5 - **La Jean-François Bernard** - Dimanche 19 Août à Corbigny (Nièvre)

6 - **La Louis Pasteur** - Dimanche 26 Août à Dole (Jura)

7 - **La Raymond Martin** - Dimanche 16 Septembre à Oncy-sur-Ecole (Essonne)

8 - **La Bernard Thévenet** - Dimanche 23 Septembre à Charolles (Saône-et-Loire)

6) Respect du code de la route

Les participants doivent impérativement circuler sur le côté droit de la chaussée.
Les commissaires pourront déclasser un concurrent commettant une grave imprudence.
Les participants devront être particulièrement vigilants dans la traversée des villages.
Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.

Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament puissent doubler,
Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve,

7) Respect de l'environnement

Jeter dans les containers ou les sacs vos déchets aux points de ravitaillement.
L'Organisateur se réserve le droit de pénaliser ou de disqualifier tout concurrent ne respectant pas le règlement ou la charte de protection de la nature et de son environnement.

8) L'engagement

Il est ferme et définitif.

Le tarif comprend le coût de l'engagement, le repas, les ravitaillements prévus, la participation à la tombola, la fourniture d'un transpondeur de chronométrage mis à disposition par l'organisateur (**à restituer en fin d'épreuve**) tout transpondeur non restitué sera facturé 70 €

9) L'inscription se fait :

En ligne sur les sites : www.velo.com ou www.genialp.com

Par courrier avant le jeudi 21 juin :

Adressé à : B. A. C. Organisation 5 ter, rue Marc Seguin 01000 Bourg-en-Bresse

Sur place salle des Fêtes de Perrex le samedi 23 juin de 15 h 00 à 18 h 00
le dimanche matin de 6 h 30 à 8 h 30

La remise des dossards : le samedi 23 juin de 15 h 00 à 18 h 00 salles des Fêtes de Perrex
le dimanche matin de 6 h 30 à 8 h 30

Renseignements sur les sites www.tropheepassion.com ou www.bac01.com

e-mail : Jeanpierre.poncin@laposte.net

L'inscriptions est fixée à 30 € licenciés compétition 32 € autres licenciés et non licenciés
à 37 € pour les inscriptions sur place le dimanche matin

Attribution du maillot de l'épreuve aux 50 premiers inscrits

10) Liberté individuelle

L'organisateur se réserve le droit de diffuser par voie de presse ou radio ou autres médias, les informations ou photos de participants, sauf si ces derniers en ont manifesté le refus par écrit au moment de l'engagement

11) Sécurité

Des signaleurs seront placés aux carrefours, des motos encadreront les participants.
Une voiture ouvreuse annoncera la course et une voiture balai annoncera la fin de course.
Le véhicule balai circulant à une vitesse de 20 km/h, les concurrents dépassés par le véhicule seront déclarés hors course, ne seront plus couverts par l'organisation
Tout abandon doit être signalé à l'organisation.
Le port du casque à coque rigide est obligatoire et chaque concurrent s'engage à le porter tout au long de l'épreuve.

12) Assistance médicale

Assurée par la présence de 2 médecins - 2 ambulances - un poste de secourisme au départ et arrivée.

Le corps médical a toute autorité pour stopper un participant s'il le juge nécessaire.

Conformément à la réglementation, des contrôles antidopage peuvent avoir lieu.

13) Assurance

L'Organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour l'organisation de cette manifestation.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident, de chute, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du pratiquant

De bris de matériel, de vol ou détérioration de matériel individuel pendant la durée de l'épreuve.

L'engagement à l'épreuve implique et décharge la responsabilité de l'organisateur

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation expresse et sans réserve des clauses.